

CONDITIONS DE RESERVATION 2019 LOCATIONS ET EMPLACEMENTS

Les présentes conditions de réservations s'appliquent à tout mode de réservation en ligne, dernière minute, courrier, mail, téléphone ou sur site. Cela implique que le futur vacancier aura pris lui-même connaissance des informations, des tarifs, règlements et conditions et qu'il les accepte et respecte sans réserve pour assurer le bon déroulement de son futur séjour.

I - RÉSERVATIONS

Le formulaire de réservation : les éléments de réservation ci-dessous ne s'appliquent pas aux réservations Tour Opérateur ni aux locations de particulier à particulier. **La réservation devient effective uniquement après :**

A. La réception du formulaire de réservation du camping Les Ormeaux intégralement complété : dates de séjour, nom et âge de tous les participants, chien etc... Il devra être renvoyé signé par courrier ou complété en ligne pour les réservations faites sur notre site sécurisé. Toute réservation en ligne ou par téléphone implique l'acceptation des conditions générales de vente.

B. La réception et l'encaissement d'un acompte de 30 % du montant de votre séjour + 24 € de frais de réservation (ou 14 € pour les week-ends en location uniquement et hors juillet-août). Pour les réservations de locatifs effectuées à 30 jours ou moins de l'arrivée, ou les formules week-ends le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation par carte bancaire. À réception, une confirmation détaillée du séjour est adressée (par courrier ou par mail).

C. Le solde du séjour sera réglé : à l'arrivée avant l'installation pour un emplacement (les chèques bancaires sont refusés – article 1649 du quater E du CGI) et au plus tard 30 jours avant l'arrivée pour tous les locatifs. En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte sera non considéré.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Conformément aux termes de l'article L121-20 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans pénalités à l'exception des frais de dossier, de retour et frais ANCV. Cette rétractation s'annule pour la vente à distance internet. Cette clause ne s'applique pas non plus si la réservation et l'arrivée au camping ont moins de 7 jours d'intervalle. Pour ce calcul sera retenue la date d'envoi du cachet postal.

II – MODES DE RÈGLEMENT

A la réservation : chèque, carte bancaire ou Chèques Vacances ANCV. En raison de la nouvelle loi de finances du 24.07.2018 LES CHEQUES VACANCES -ANCV sont soumis à commission au taux de 2.5% - Ces frais financiers seront répercutés aux clients à ce taux 2.5% indexé à la tva 20%.

Pour le paiement du solde, si vous êtes dans l'attente de vos chèques vacances adresser à la date prévue le solde par chèque bancaire en inscrivant EN GROS caractères de ne pas l'encaisser dans l'attente des Chèques Vacances à nous envoyer en recommandé.

Pour les emplacements solde payable à l'arrivée par carte bancaire, espèces ou chèques vacances ANCV ; les chèques bancaires sont refusés (article 1649-quater E du C.G.I.).

III – DÉPART ANTICIPE, RETARD OU NON OCCUPATION

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ anticipé quel qu'en soit le motif : météo, santé, famille, travail etc. . .

En cas de retard d'arrivée : En avis de camping par écrit au plus tard 8 jours avant la date d'arrivée prévue. La réservation sera alors modifiée. En cas de retard non avisé ou information trop tardive, la réservation sera due en totalité quelle que soit la durée du séjour.

Non occupation : Si aucune information à ce sujet ne nous parvient pendant nos horaires d'ouverture l'emplacement ou la location resté vide sera attribué à un autre client dès le lendemain 12 h. L'acompte (pour l'emplacement) ou l'intégralité du paiement (pour les locations) restera acquis au camping et ne sera pas remboursable.

IV – PRESTATION RISQUE ANNULLATION DE SÉJOUR

A. La prestation risque annulation est facultative. Elle s'élève à 5,8% du montant total du séjour, et ne peut être souscrite qu'au moment de la réservation. Elle est payable à la réservation. Aucune inscription en second temps n'est acceptée.

Tout annulation de séjour doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des justificatifs précis.

Quels que soient la formule choisie ou le motif d'annulation, les frais de dossier et risque annulation ne sont jamais remboursés.

B. La prestation risque annulation garantit le remboursement calculé sur la base des sommes versées au jour de l'annulation. Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons ci-après :

- En cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes,

- En cas d'accident grave, ou hospitalisation,

- En cas de décès : du garant, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants directs.

- Des dommages matériels importants causés par l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens du garant et nécessitant impérativement sa présence.

- L'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage du garant et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

- Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident, chaque cas ne pouvant survenir qu'entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.

- Les complications d'une grossesse.

Aucun remboursement ne sera possible en dehors de la souscription à la prestation risque annulation. Cette dernière ne prend pas en compte les départs anticipés lorsque vous êtes déjà sur le camping. Les sommes versées restent alors acquises au camping.

C. Modalités et conditions d'annulation : Dans tous les cas, les frais de dossier, de risque annulation et une franchise restent acquis au camping. Le remboursement est effectué selon les modalités suivantes :

- X à 40 jours : remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation et de risque annulation non remboursables.

- 40 jours à 14 jours : les frais de réservation, de risque annulation et une franchise fixe de 80 € sont non remboursables. Il vous sera remboursé la différence entre votre acompte et ce total ci-dessus mentionné.

- De 14 jours à 8 jours : 50% du montant de la réservation (ou minimum 80 euros de franchise) + les frais de réservation et de risque annulation restent acquis au camping.

- Moins de 8 jours : La totalité des sommes versées reste acquise au camping.

IMPORTANT : En raison des aléas du service courrier de la poste, seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping) sera retenue pour le calcul de X à 40 jours, de 40 à 14 jours, de 14 à 8 jours ou moins de 8 jours ; en aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation. L'adhérent doit également indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoquées l'annulation et également transmettre : certificat de travail, arrêt de travail ou documents justificatifs des soins reçus, ou autre justificatif.

V – ANNULLATION SANS SOUSCRIPTION A LA PRESTATION RISQUE ANNULLATION

Toute annulation de réservation devra être envoyée par écrit recommandé (messages téléphoniques non admis) ou par mail en précisant bien les références du dossier. Dans le cas d'une annulation sans souscription à la prestation risque annulation, il sera procédé à un remboursement selon la date de réception de votre demande :

- X à 45 jours : remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation non remboursables.

- 45 jours à 30 jours : l'acompte est conservé par le camping.

- Moins de 30 jours : la totalité des sommes versées reste acquise au camping.

VI – ARRIVÉES

Elles se font de 16h à 19h pour les locatifs, et de 15h à 19h pour les emplacements Veuillez avertir le camping en cas d'arrivée tardive.

IMPORTANT : Pour les locations Tohapi ou de particuliers à particuliers avertir le service ou la personne concernée car cela ne dépend pas du camping.

Arrivée impérative avant 23h00 : fermeture des barrières.

Pour des raisons d'assurances, le camping se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne non inscrite sur le contrat de réservation ou si le nombre de personnes est supérieur à la capacité d'accueil de l'hébergement ou de l'emplacement (bébés compris).

VII – LOCATIONS

Chaque modèle de locatif peut changer de style, d'aménagement, de décoration et de design intérieur ou extérieur selon son millésime. Les plans et photos de la présente brochure sont fournis à titre d'exemple, et n'ont aucune valeur contractuelle.

Cas particuliers : En cas de demande particulière du vacancier entraînant un changement d'emplacement ou de location du fait de celui-ci, le camping, dans la limite de ses disponibilités et possibilités, agira au mieux afin de satisfaire le client. Si ce changement du fait du client engendre un supplément de tarification, il lui sera facturé. En cas de prix inférieur, l'avantage profitera alors à l'autre client surclassé du fait de cet échange. En aucun cas cette modification ne permettra l'octroi d'un rabais ni remboursement à son demandeur.

VIII – CAUTIONS

Elles sont obligatoirement laissées dès l'arrivée, avant installation dans le locatif ou sur l'emplacement. Aucune entrée ne sera autorisée sans caution.

Pour un mobil-home : 300 € garantissant le locatif et ses installations, le ménage de départ, le badge d'accès barrières (30 €) et les bracelets de présence (à hauteur de 20 € par bracelet). Il n'y a pas d'inventaire contradictoire d'arrivée. Le mobil-home vous est fourni complet. A votre arrivée un listing détaillé de l'inventaire vous sera remis. Merci de nous le ramener signé le jour-même ou le lendemain avant midi. En cas de problème vaisselle, matériel ou ménage, le signaler au retour du document en réception. Nos services interviendront rapidement ou sur rendez-vous avec vous. Les réclamations tardives ou du lendemain ne seront pas prises en considération. En cas de défaillance constatée lors du départ, des photos seront prises pour justificatif. Un courrier d'information vous sera alors adressé avec la facture relative à la remise en état au tarif de 57 € HT de l'heure, ou au tarif du matériel détérioré. Sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera encaissé, et le solde vous sera restitué après un délai de recouvrement de 1 mois.

Pour les emplacements : 30 € pour le badge d'accès barrière + 20 € par bracelet de présence (obligatoire pour toute personne séjournant aux Ormeaux).

VIII – LOCATION DE PARTICULIER A PARTICULIER

Elles sont autorisées du 29/06/2019 au 31/08/2019 uniquement. Pour toute location de particulier à particulier, les locataires doivent impérativement se présenter en réception en premier lieu. Il leur sera demandé de s'acquitter du droit d'accès au camping et à ses prestations selon les tarifs suivants : 4,10 € par jour et par personne à partir de 13 ans ; 3,10 € par jour et par personne de 2 à 12 ans inclus ; gratuit pour les enfants de moins de 2 ans. Ces tarifs s'entendent hors personne supplémentaire : toute personne supplémentaire à la liste initiale d'inscription des locataires et séjournant sur le camping se verra tarifiée à hauteur de 15,60 € par personne et par nuit. Le fait de ne pas utiliser tout ou partie des infrastructures ou de ne pas profiter des animations par manque d'intérêt, goût, restriction liée à un motif médical, appréciation personnelle, etc... ne saurait engendrer aucun rabais sur les montants dus au titre de l'accès camping.

IX – DÉPARTS

Locatifs : Départs des locatifs avant 10 h. Un horaire d'état des lieux sera fixé avec la réception (en juillet et août). Vous aurez assuré par vous-même le ménage de votre locatif pour le laisser aussi propre et agréable qu'à votre arrivée. En dehors des horaires d'ouverture de la réception ou en l'absence d'état des lieux contradictoire au départ, les chèques de caution seront alors éliminés au destructeur de papier. Si vous souhaitez un renvoi, merci de nous fournir une enveloppe timbrée à votre adresse.

Emplacements : avant 12 h - toute parcelle non libérée à 12 h entraînera la facturation automatique d'une nuitée supplémentaire.

X – BRACELET DE PRÉSENCE

Son port est obligatoire en saison pour toute la durée du séjour, pour entrer sur le camping et profiter de toutes ses prestations. L'accès sera interdit à toute personne sans bracelet. En cas de perte ou de destruction volontaire, un nouveau bracelet vous sera remis en réception et facturé 20 €.

XI – ANIMAUX

Seuls les chiens sont acceptés sur le camping (à l'exception de ceux classés dangereux en 1ère et 2ème catégorie). Le carnet de vaccination est obligatoire. **UN CHIEN DE PETITE TAILLE MAXIMUM PAR LOCATIF** et deux maximum par emplacement ; voir règlement intérieur. **TOUS les autres animaux sont strictement interdits.** En cas d'animal caché, l'expulsion sera immédiate et il sera facturé un forfait de 15 € par jour où l'animal aura été présent sur le camping Ne pas les laisser seuls dans le locatif ou sur les emplacements. Veuillez à limiter les aboiements. Pour protéger le locatif, prévoir le couchage de votre animal (coussin, couverture, ...). Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits.

XII – TAXES ET SERVICES

Taxes et services sont applicables depuis 2008. Ils n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sur les tarifs et sur les réservations déjà effectuées ou en cours et sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes ou des taux de T.V.A. applicables (rédigées ce jour aux taux de 10 et 20% selon prestations). En ce qui concerne les taxes locales de séjour et additionnelles : en cas de changement de tarif ou de mode de calcul par délibération de la communauté d'agglomération du pays royanais, tout le présent tarif 2019 peut être modifié ainsi que les réservations déjà effectuées ou en cours. Un avis rectificatif de réservation sera alors adressé à chacun.

X – BROCHURE ET SITE

La brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994, et sont valables pour un séjour effectué entre avril et septembre 2019. Cependant, le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994. D'autre part, nous vous rappelons que les photos et plans de la brochure et du site internet du camping Les Ormeaux ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple. Le camping n'est pas responsable des brochures et publicités Tour Opérateur ou locations de particulier à particulier, ni des structures d'accueil.

En cas de réclamation relative à votre séjour, merci de vous adresser aussitôt à notre personnel de réception uniquement. Ne pas attendre le jour du départ. Votre nom, numéro d'emplacement et le détail de votre réclamation seront notés. Elle sera étudiée pour vous apporter une réponse dans les plus brefs délais, et vous apporter le maximum de satisfaction ainsi qu'à votre famille. Si toutes les propositions du camping ne donnaient pas satisfaction, l'article L 152-1 du code de la consommation prévoit un médiateur : contact@medicys.fr. Tout propos « diffamatoire ou mensonger » colporté par tout moyen, y compris sur internet et site particulier contre le camping pourra faire l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales et dépôt de plainte en gendarmerie.